



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026, le **Règlement numéro 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus qui abroge le règlement 221-2022**

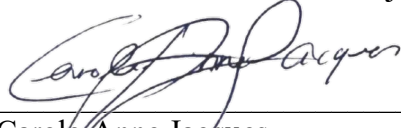
QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 1er décembre 2025.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1er décembre 2025.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 287 rue Marchand, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 13 janvier 2026.




Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/avis public en date du 13 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 janvier 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière